

Des dispositifs pour encourager la végétalisation

Sur une idée du **Conseil Citoyen de l'Environnement**, la Ville d'Épernay a mis en place des dispositifs pour encourager la végétalisation sur les domaines privé et public

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique environnementale de la Ville et ont pour objectifs de favoriser la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur ou encore améliorer la qualité de l'air.

Des subventions pour végétaliser les espaces privés :

La Ville propose d'accorder aux particuliers (propriétaires d'un terrain à Épernay ou locataires possédant l'accord du propriétaire) des subventions pour la végétalisation de leurs espaces privés.

- Les plants subventionnés sont :
- les arbres et arbustes qu'ils soient de type feuillu ou conifère
- les plantes grimpantes hors annuelles

les plantes mellifères recensées sur le site ["Chemin des Abeilles"](#)

La subvention, d'un montant minimal de 15 €, pourra couvrir 30 % à 80 % du prix d'achat TTC, selon le type de projet. Les subventions seront attribuées par ordre de réception des dossiers, et ce jusqu'à épuisement des crédits inscrits au budget.

Un permis de végétaliser pour embellir la ville :

La Ville propose aux Sparnaciens de participer à la végétalisation de l'espace public à travers un "permis de végétaliser".

Le projet peut porter sur la végétalisation de façades, de plantations au pied d'un immeuble ou encore d'une clôture privée (mur, grillage...) et devront respecter les dispositions de la charte.

Le permis de végétaliser sera accordé par la Ville d'Épernay à l'issue d'une étude de faisabilité technique de la demande.

Infos pratiques

Le site "Le Chemin des abeilles" intègre un outil permettant de bénéficier de recommandations sur la plantation de plantes mellifères. Sélectionnez le type d'espèce souhaitée, l'exposition de votre terrain et/ou votre période de floraison préférée... et suivez le guide !

Le guide Une haie d'honneur à notre paysage – guide pratique pour concevoir vos projets d'aménagement paysager édité par Épernay Agglo Champagne propose des conseils pour choisir ses plantes (voir dans "Documents").

Contact

transition-ecologique@ville-epernay.fr

Les dossiers sont à transmettre par courrier (Ville d'Épernay - Service Transition Ecologique - 7 bis avenue de Champagne - 51200 Épernay) ou par mail à transition-ecologique@ville-epernay.fr.

Documents

[Permis de végétaliser : Charte de végétalisation de l'espace public](#)

[Guide pratique "Une haie d'honneur à notre paysage"](#)

[Permis de végétaliser : Formulaire d'accord du propriétaire \(ou représentant de la copropriété\)](#)

[Permis de végétaliser : Formulaire d'inscription](#)

[Subvention espace privé : Convention à compléter et règlement](#)